### L'évolution

Tout au long de leur carrière. es agents publics disposent de possibilités d'évolution au sein de la fonction publique via l'avancement, mais aussi via les concours et examens professionnels internes.

### Les concours internes et les examens professionnels

Ils permettent d'accéder à des catégories supérieures, soit chez le même employeur, soit en changeant de fonction

### L'avancement

L'avancement d'échelon est fonction de l'ancienneté et de la valeur professionnelle des fonctionnaires. Il assure une progression de rémunération. L'avancement de grade permet d'accéder à des responsabilités supérieures dans le corps.

#### La rémunération

Après service fait, les fonctionnaires perçoivent d'une part, une rémunération principale qui évolue principalement selon l'ancienneté, et, d'autre part, des primes indemnités rémunérant notamment les responsabilités, les résultats obtenus et le temps de travail supplémentaire.

### La mobilité

Depuis la loi du 3 août 2009, les fonctionnaires bénéficient d'un droit au départ en mobilité et d'outils rénovés pour accéder plus facilement à un emploi de même niveau, mais relevant d'une autre administration, d'une autre fonction publique ou du secteur privé (mise à disposition, détachement, intégration directe, etc.).



Pour en savoir plus : www.fonction-publique.gouv.fr

# Les **métiers**

# Une catégorie, des domaines et des missions

Deux éléments conditionnent les missions des agents publics : la catégorie et le domaine d'activité.

- Les agents publics recrutés par concours intègrent un corps et une catégorie : A, B ou C.
- Chaque corps correspond à un type de tâche à effectuer et chaque catégorie à un niveau de responsabilité.

Enfin, les métiers de la fonction publique sont répartis en grands domaines d'activité : la santé, la sécurité, l'administration générale, la justice, le développement durable, la culture, la diplomatie ou encore l'éducation.



# **Une fonction publique** de carrière

La fonction publique offre la possibilité d'évoluer et de réaliser des carrières très riches et diversifiées. Après un même concours, des agents peuvent ainsi être amenés à effectuer des missions très différentes: budget, gestion, juridique, etc.

# Zoom

# sur quelques métiers

a fonction publique offre Lun large panel de métiers : des fonctions administratives (adjoint administratif, attaché) ou spécifiques au secteur public (sapeur-pompier, officier de police). mais aussi tous les métiers qui existent dans des conditions comparables dans le secteur privé (cuisinier, jardinier, architecte, ingénieur, médecin, etc).

## **Quelques exemples** de métiers

Aide soignant en hôpital

Attachée de presse

Bibliothécaire

Conservateur du patrimoine

Directeur d'hôpital

Éducateur

**Enseignant** 

**Expert immobilier** 

Infirmier

Informaticien

Pharmacien, inspecteur de santé publique

Professeur de sport

Responsable des achats

Responsable de la collecte des déchets ménagers

Technicien d'art

Urbaniste / architecte



### **Zoom sur 5 métiers**

### Pharmaciens, inspecteurs de santé publique



la politique de santé publique et sont charsanté, de la mise en et du contrôle de cette

Ces agents participent

politique dans le domaine de leur compétence. Ils sont affectés à l'administration centrale ou dans les services déconcentrés du ministère chargé de la santé. Ils peuvent également être appelés à servir dans les établissements publics placés sous tutell de ce ministère.

## Professeur de sport du ministère de la Jeunesse et des Sports

Ces agents exercent leurs fonctions dans les groupements sportifs, les administrations et les fédérations qui dépendent du ministèr de la Jeunesse et des Sports.

Conservateur du patrimoine

adolescents dans la société.

Éducateurs de la protection

judiciaire de la jeunesse (PJJ)

Au sein des centres ouverts ou fermés de

la protection judiciaire de la jeunesse, les

éducateurs assurent sur décision judiciaire

la prise en charge de l'éducation et de l'inser-

tion de jeunes placés sous main de justice.

Ils réalisent le suivi individuel et concoivent

des actions préparant à la réinsertion de ces

l'analyse et la valorisation de fonds et colœuvres d'art...). Parmi les missions : collecte, étude scientifique des œuvres et collections. conservation, information et diffusion...

### **Expert immobilier**

Assure l'expertise, l'audit et le diagnostic immobilier dans un domaine d'activité (sécurité, architecture, économie de la construction, équipements, juridique...). Activités principales : réalisation de faisabilité, conseil technique aux clients, veille technologique ou juridique, conception technique de projets.



www.fonction-publique.gouv.fr





MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIOUE

# La fonction publique en France

Des métiers au service des citoyens

DGAFP

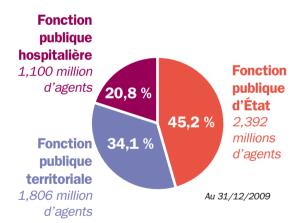
**JMAINES** 

**RESSOURCES HUMAINES** 

Dans la fonction publique, tous les agents ne sont pas pompiers, infirmières ou policiers! Le secteur public offre des possibilités de carrière multiples aux missions extrêmement diversifiées et variées.

Ces carrières ont toutes en commun le sens que les agents leur donnent le service public et la poursuite de l'intérêt général qui confèrent à leurs missions un caractère très particulier.

# Présentation de la fonction publique



La fonction publique représente 20,4 % de l'emploi total en France (au 31 décembre 2009). soit environ 1 emploi sur 5

(hors emplois aidés)

es métiers de la fonction publique se répartissent en trois groupes : la fonction publique d'État, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière.

### Définition

La fonction publique française désigne l'ensemble des agents, titulaires et contractuels, occupant un poste au sein de la fonction publique d'État, d'une collectivité territoriale, ou des établissements publics de santé.

Au sein de la fonction publique d'État, ces personnels travaillent pour l'administration centrale ou ses services déconcentrés (régions ou départements). Ils peuvent également occuper un emploi au sein d'un établissement public ou d'une autorité administrative indépendante.

La fonction publique territoriale regroupe les agents des collectivités territoriales (communes, départements, régions) et de leurs établissements

La fonction publique hospitalière désigne l'ensemble des personnels exercant dans les établissements publics sanitaires ou sociaux dépendant de l'État.

# Les 3 principes fondamentaux de la fonction publique

- 1 Titularisation dans un grade de la hiérarchie administrative
- 2 Droit à la carrière

publics.

3 Droit à la mobilité

# **Être recruté**

dans la fonction publique .....

# Le concours. un principe général destiné à garantir

une égalité d'accès et la qualité des recrutements

es fonctionnaires sont recrutés par concours. Des épreuves sont organisées pour tous les niveaux d'études donnant accès à l'une des trois catégories : A, B, C.

La catégorie A s'adresse généralement à des candidats de niveau Bac+3 (validé). Cette catégorie regroupe les fonctions de direction, d'encadrement, de conception et d'expertise.

La catégorie B. accessible à partir du baccalauréat, correspond aux emplois intermédiaires d'application. Les personnels de cette catégorie peuvent être amenés à encadrer des équipes et/ou des services.

La catégorie C correspond aux fonctions d'exécution et est en règle générale accessible sans conditions de diplômes. Toutefois, certains métiers techniques nécessitent des qualifications particulières et un niveau de diplôme de niveau V ou VI.

À noter : dans la fonction publique territoriale, les candidats reçus doivent en outre être recrutés par une collectivité territoriale.





# Où se renseigner sur les concours et les postes à pourvoir ?

Pour connaître les conditions de recrutement, les concours. et consulter les fiches de postes, consultez le portail de la fonction publique www.fonction-publique.gouv.fr

 Tout savoir sur les postes à pourvoir : onglet BIEP

À noter : des annonces par région sont également publiées sur les bourses à l'emploi régionales. Les adresses de ces bourses régionales sont disponibles dans la rubrique « Régions »

- Tout savoir sur les concours et les conditions pour candidater : onglet SCORE
- Tout savoir sur l'actualité juridique de la fonction publique : onglet BJFP

Retrouvez toute l'actualité des recrutements et de la gestion des agents dans les trois fonctions oubliques : abonnez-vous à la lettre Trajectoires sur la page d'accueil du site www.fonction-publique.gouv.fr



Ces agents sont recrutés pour des besoins temporaires lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires. Ces personnels sont recrutés sous contrat à durée déterminée et peuvent. sous certaines conditions, au bout de 6 ans, bénéficier d'un CDI.

### Les recrutements

#### sans concours

Parallèlement aux concours, la fonction publique offre d'autres modes d'accès ouverts sous certaines conditions, comme le PACTE, qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système éducatif sans diplôme ou qualification professionnelle. Un recrutement direct est également parfois proposé pour certains postes de catégorie C.



# Les recrutements des personnes handicapées

Le recrutement d'agents souffrant de handicap compte parmi les chantiers prioritaires de la fonction publique. L'obiectif visé est d'atteindre 6 % de travailleurs handicapés dans tout le secteur public d'ici 2013.

Ces personnes bénéficient d'un recrutement particulier qui valorise leurs compétences et favorise leur accès aux postes correspondant à leurs aptitudes physiques.



# **Droits**

# et devoirs

es fonctionnaires doivent respecter Lun certain nombre d'obligations et bénéficient de droits. Ces éléments figurent dans le statut général.

# Les obligations

- Le devoir d'obéissance hiérarchique
- Le devoir de neutralité
- Le devoir de discrétion et de secret professionnel
- L'obligation d'exercer sa fonction de manière exclusive
- L'obligation d'information du public

### Les droits

- La liberté d'opinion politique, syndicale, philosophique ou religieuse
- Le droit de grève
- Le droit syndical
- Le droit de participer par l'intermédiaire de leurs représentants à l'élaboration des règles statutaires, à l'examen des décisions individuelles
- Le droit à la formation

### Les écoles

Une fois recrutés, la plupart des agents suivent une formation dans l'une des écoles de la fonction publique. Lors de cursus plus ou moins longs en fonction du poste qu'ils seront amenés à occuper, les stagiaires suivent une formation mixant théorie et pratique.

L'objectif : se préparer le plus efficacement possible à exercer son métier.

Certaines grandes écoles de la fonction publique organisent directement les concours de recrutement comme l'ENM, l'ENA, l'École nationale des chartes, Polytechnique, etc.



